

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

12/11/2025

N° E25000269 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 12/11/2025

CODE : 6

Vu enregistrée le 03/11/2025, la lettre par laquelle le maire de la commune de PEISEY NANCROIX demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Enquête préalable à la demande d'autorisation d'exécution des travaux, à l'autorisation de défrichement et à l'étude d'impact concernant le projet de remplacement du télésiège Lonzagne par une télécabine sur la commune de Peisey-Nancroix (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Sophie MACON est désignée en qualité de commissaire enquêteuse pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Louis PRESSE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de PEISEY NANCROIX, à Madame Sophie MACON et à Monsieur Jean-Louis PRESSE.

Fait à Grenoble, le 12/11/2025

La première vice- présidente,

Magali SELLES